

**ARRETE****Portant délégations de signatures****Le Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières,****Vu** l'article L2122-19 du C.G.C.T.,**Vu** l'article L5211-2 du C.G.C.T.,**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signatures est donnée à Madame Delphine COURBIER, Directrice Générale des Services, pour ce qui concerne :

- les ordres de missions, les autorisations d'absences et les demandes de congés des agents directement placés sous sa responsabilité,
- les dépenses courantes d'un montant inférieur à 300 € HT,
- les conventions de mise à disposition des véhicules (minibus), du matériel divers (barnums, praticables, patinoire, etc...) et des locaux de l'Ouvrage Théâtral Permanent,
- les factures de location des minibus,
- les factures d'entrée au Centre Aquarécricatif Intercommunal,
- les états de régies établis par les différentes structures de la Communauté de Communes,
- les états d'encaissement remis par la Trésorerie lors des dépôts de régie du Centre Aquarécricatif Intercommunal et les tableaux récapitulatifs correspondants établis par le service comptabilité,
- les états d'annulations de redevance des ordures ménagères,
- les divers documents relatifs au Comité des Œuvres Sociales COS (demandes d'adhésion, de prestations, ...)
- les demandes de remboursement auprès des assurances statutaires,
- les dossiers de mutuelle des salariés,
- les certificats de travail, attestations Pôle emploi,
- les déclarations d'accident de travail,
- les décharges d'activités de service,
- les demandes de remboursement des frais de déplacement.

**Article 2 :** En l'absence, ou en cas d'empêchement de Madame Delphine COURBIER, délégation de signatures est donnée à Madame Marie-Aude HUBERTY Directrice Générale Adjointe, pour les mêmes documents.

**Article 3 :** Délégation de signatures est donnée à Madame Marie-Aude HUBERTY, Directrice Générale Adjointe, pour ce qui concerne les ordres de missions, les autorisations d'absences et les demandes de congés des agents placés sous sa responsabilité, ou à Madame Delphine COURBIER en cas d'absence de cette dernière.

**Article 4 :** Délégation de signatures est donnée à Monsieur Florian MONS, Responsable du Pôle Finances, pour ce qui concerne les ordres de missions, les autorisations d'absences et les demandes de congés des agents placés sous sa responsabilité.



AR 2023-012

**Article 5 :** Délégation de signatures est donnée à Monsieur Julien BRUNETEAU, coordinateur Enfance-Jeunesse, pour ce qui concerne les bons de commandes de petites fournitures courantes, les dépenses courantes d'un montant inférieur à 300 € HT, les ordres de missions, les autorisations d'absences et les demandes de congés des agents du service enfance jeunesse.

**Article 6 :** Délégation de signatures est donnée à Monsieur Arnaud DELALANDRE, Directeur du Centre Aquarécricatif, pour ce qui concerne les ordres de missions des agents, les bons de commandes de petites fournitures courantes, les autorisations d'absences et les demandes de congés pour les agents placés sous sa responsabilité.

**Article 7 :** Délégation de signatures est donnée à Madame Valérie ESCUDERO, Responsable du service Ordures Ménagères, pour ce qui concerne les ordres de missions des agents, les bons de commandes de petites fournitures courantes, les autorisations d'absences et les demandes de congés pour les agents placés sous sa responsabilité.

**Article 8 :** Délégation de signatures est donnée à Madame Virginie COUDERT, responsable du Pôle Hygiène des locaux, pour ce qui concerne les ordres de missions des agents, les bons de commandes de petites fournitures courantes, les autorisations d'absences et les demandes de congés pour les agents placés sous sa responsabilité.

**Article 9 :** En l'absence, ou en cas d'empêchement de M. Florian MONS, M. Julien BRUNETEAU, Monsieur Arnaud DELALANDRE, Madame Valérie ESCUDERO, Madame Virginie COUDERT, délégation de signatures est donnée à Madame Delphine COURBIER, pour les mêmes documents, ou à Madame Marie-Aude HUBERTY en cas d'absence de cette dernière.

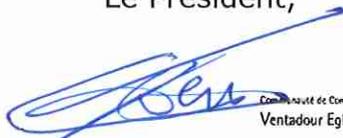
**Article 10 :** Madame Delphine COURBIER, Madame Magali BOUILLON, Madame Marie-Aude HUBERTY, Monsieur Florian MONS, Monsieur Julien BRUNETEAU, Monsieur Arnaud DELALANDRE, Madame Valérie ESCUDERO, Madame Virginie COUDERT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 11 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Madame la sous-Préfète de l'arrondissement d'Ussel (Corrèze),
- à la trésorerie d'Egletons,
- aux intéressés.

Fait à Lapeau, le 17 octobre 2023

Le Président,

  
Communauté de Communes  
Ventadour Egletons Montédières

Charles FERRÉ



Carrefour de  
l'Épinette  
19550  
Lapeau  
05 55 27 69 26

AR 2023-012

Notifié aux intéressés le 16/01/2024

Signatures :

Delphine COURBIER



Marie-Aude HUBERTY



Florian MONS



Julien BRUNETEAU



Arnaud DELALANDRE



Valérie ESCUDERO



Virginie COUDERT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20231017-AR-2023-012-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2024

Publication : 16/01/2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned in the middle-left area of the page.